

DÉPARTEMENT  
DE CHARENTE-MARITIME

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 23 janvier 2023

Date de convocation : 9 janvier 2023	Nombre de membres { présents : 15 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 30 janvier 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 15  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2023-05**

### OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification – Programme S du FACÉ 2022 (1<sup>ère</sup> tranche, programme ER 2022)

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le VINGT-TROIS du mois de JANVIER, lundi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 9 janvier 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Christophe BERTAUD, Jean-Paul GOUSSARD et Franck PETITFILS.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme S du FACÉ 2022 (sécurisation) dans le programme d'électrification ER 2022, le Comité, réuni le 4 avril 2022, a voté un montant de travaux de 723 750 euros (HT).

M. le Président propose au Bureau d'affecter une première part du montant de travaux permis par la dotation 2022 du sous-programme S du FACÉ, soit 428 600 euros (HT) à une première tranche composée des 20 opérations suivantes dans le programme ER 2022 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER034-1002	Barzan	Chez Jourdain	80 200
ER043-1005	Bernay-St-Martin	La Fontaine Bruneau	70 000
ER067-1002	Brie-sous-Matha	Impasse du Puits Roumeau	4 800
ER107-1006	Ciré-d'Aunis	Rue d'Ardillières	90 300
ER110-1020	Clérac	Gadebourg	18 100
ER110-1023	Clérac	Le Bonnin	7 600
ER127-1008	Courçon	Rue Torse	7 800
ER129-1004	Courpignac	Bellevue	12 300
ER129-1006	Courpignac	Chez Naud	15 200
ER202-1003	Landes	La Fougère	4 500
ER202-1004	Landes	Montrichard	1 200
ER206-1000	Loiré-sur-Nie	Rue du Gicq	8 100
ER206-1002	Loiré-sur-Nie	Rue de Néré	8 000
ER236-1010	Mirambeau	Chez Bascle	10 400
ER236-1011	Mirambeau	Bois Iblet	6 600
ER236-1013	Mirambeau	Brochon	4 900
ER236-1017	Mirambeau	Puybaillet	10 900
ER337-1056	St-Georges-d'Oléron	Grande rue de Sauzelle	12 600
ER436-1003	Taillebourg	La Bécaudière	22 000
ER465-1006	La Vergne	Cour Beaujouet	33 100
<b>Total</b>			<b>428 600</b>



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*